



# Accessibilité Universelle

## 5.14 LOGEMENTS ACCESSIBLES

[Le Règlement modifiant le Code de construction, chapitre I, Bâtiment](#), pour introduire des exigences en accessibilité à l'intérieur des nouveaux logements d'habitation a été publié à la Gazette officielle du Québec en juillet 2018 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Une période transitoire est prévue jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Il vise les nouveaux logements situés dans les bâtiments de plus de 2 étages et de plus de 8 unités, sauf exception, et qui sont situés à l'étage d'entrée ou desservis par un ascenseur. Ce règlement offre une flexibilité aux concepteurs et aux promoteurs, puisqu'il offre le choix entre deux niveaux d'accessibilité : le logement minimalement accessible ou le logement adaptable.

Pour mieux comprendre les exigences et leur application :

- prenez connaissance du [Guide sur l'accessibilité à l'intérieur des logements d'habitation – PDF \(4,7 Mo\)](#), conçu pour les professionnels qui travaillent dans la planification et la conception des nouveaux logements ainsi que pour les autres professionnels de la construction résidentielle
- consultez la [foire aux questions sur l'accessibilité à l'intérieur des logements d'habitation](#), qui présente des réponses aux questions que vous pourriez avoir à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

### Comptoirs de service au public

Pour connaître les exigences de la réglementation à ce sujet, visitez la page [Accessibilité des comptoirs de service au public](#).

### Condos-hôtels

Pour connaître les normes de construction ou de transformation des copropriétés hôtelières (condos-hôtels), visitez la page [Condos-hôtels – conception sans obstacles](#).

### Guide sur les normes de conception sans obstacles

La RBQ a réalisé le guide [Normes de conception sans obstacles – PDF \(7,9 Mo\)](#) afin de faciliter la compréhension des exigences du Code de construction, chapitre I, Bâtiment, liées principalement à la section 3.8, Conception sans obstacles. Destiné aux concepteurs et aux entrepreneurs, il fournit de nombreux commentaires, exemples et illustrations techniques.

Notez qu'une mise à jour de ce guide est en cours. À terme, il inclura les exigences applicables à l'intérieur des nouveaux logements d'habitation et celles de la dernière édition du Code national du bâtiment (modifié Québec).

### Déduction fiscale pour la rénovation ou la transformation

Il existe une déduction fiscale pour les rénovations ou transformations favorisant l'accès des personnes handicapées aux édifices à revenus. Ces travaux doivent être conformes aux normes de conception sans obstacles. Vous trouverez le [formulaire d'attestation sur le site de Revenu Québec](#)